

Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2021 à 18 heures 30

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 10 votants : 15

Présents	M. ABRY Francis MM. BELOT Pierre-Marie - JUGE Nathalie, MM. ABRY Jean - CLAUDEL Claude – REBERT Mickaël MM. DELAVACQUERY Thierry - FLORIN Marie-Laure – MONNERET Matthieu - PETIT Valentin, conseillers municipaux.
Absent(s) excusés	MM. LLOPIS Antoine – FRANCOIS Christiane – MERGER David – MENESTRET Marc – MORIS Florence
Pouvoirs	M. LLOPIS Antoine à Mme JUGE Nathalie Mme FRANCOIS Christiane à M. ABRY Francis M. MERGER David à M. DELAVACQUERY Thierry M. MENESTRET Marc à Mme FLORIN Marie-Laure Mme MORIS Florence à M. REBERT Mickaël
Secrétaire de séance	M. Pierre Marie BELOT
Date convocation	29 juin 2021

Lecture du compte-rendu de la précédente assemblée et signature du registre.

Ajout à l'ordre du jour : motion des communes forestières suite au projet de l'Etat d'augmenter les contributions pour le financement de l'ONF.

1 ONF : renouvellement convention d'assistance technique à donneur d'ordre.

M. le Maire et M. Pierre-Marie BELOT – adjoint en charge des forêts – ont rencontré l'agent ONF en charge de notre secteur – M. Damien SONET – qui leur a communiqué que suite à un inventaire sur le terrain – il s'avère que de nombreux arbres en forêt communale sont malades ou morts, conséquence notamment des 3 années de sécheresse subies par ces peuplements, essentiellement composés de hêtres et de sapins.

Cette opération est nécessaire afin de préserver les arbres sains.

Il a chiffré le montant des travaux d'abattage qui s'élève à 12 600 € TTC (10 500 € HT) pour un volume de 3300 m³ environ, et précise que les arbres abattus feront l'objet d'une vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette opération et autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

Vote : 15 pour.

2 Proposition de motion des communes forestières

M. le Maire explique que le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14 000 communes forestières pour le financement de l'ONF à hauteur de 7.5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

Ce même contrat prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

La fédération nationale des communes forestières propose une motion afin de protester contre ces mesures inacceptables. Accord pour la motion : 15 pour.

3) Questions diverses

- Réunion de la commission communication COMCOM mercredi soir
- La Mission Locale recherche des entreprises susceptible de prendre des stagiaires et recherche les personnes de 16 à 26 ans en décrochage scolaire.

4) Informations diverses

- L'armoire électrique des feux tricolores a été heurtée par une voiture. L'auteur des faits s'est signalé en maire et un constat amiable a été établi. Le devis de réparation est de 3313€ et sera pris en charge par l'assurance.